

NOTE DE RENTREE 2024/2025

1/ CALENDRIER DE LA RENTREE :

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 : Réouverture des bureaux administratifs en demi-journée (fermés à partir du vendredi 12 juillet 2024 au soir).

MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 : 1^{er} jour de rentrée scolaire pour l'ensemble des classes sauf pour les élèves de PS (Petite Section).

- Les élèves de CP au CM2 apporteront leurs fournitures scolaires le 1^{er} jour et leurs livres le lendemain.
- Les élèves du collège et du lycée se présenteront avec le matériel relatif à leur journée selon les EDT affichés sur Pronote.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024 : Rentrée des classes maternelles de PS (Petite Section):

Pour cette journée, les enfants de PS seront accueillis, avec leurs parents en deux groupes:

- soit de 8h30 à 10h00 (tous ceux dont les noms de famille commencent par les lettres de A à J)
- soit de 10h30 à 12h00 (tous ceux dont les noms de famille commencent par les lettres de K à Z)

JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 : Les enfants de PS seront accueillis selon le même dispositif (toujours en demi-groupes et en horaires aménagés) mais sans les parents.

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 : 1^{er} jour régulier des PS.

Les listes de classes de PS seront affichées dans le hall de la maternelle le mercredi 18 septembre au matin.

2/ HORAIRES :

Les cours se dérouleront :

- entre 7h45 et 15h20 pour les classes du primaire : **les lundis, mardis, jeudis et vendredi**
- entre 7h45 et 11h45 pour les classes du primaire : **les mercredis.**
- entre 7h45 et 15h25 pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}
- entre 7h45 et 18h25 pour les classes de 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale selon les EDT des élèves

Exceptionnellement et pour des raisons d'organisation interne, les cours se dérouleront en « demi-journée » à l'école primaire seulement (de 7h45 à 11h45) la première semaine de la rentrée (du mardi 17 au vendredi 20 inclus).

Les classes de 3ème, 2nde, 1ère et Terminale pourront être amenées à se rendre ponctuellement au CPF le samedi matin pour y effectuer des devoirs surveillés. Un calendrier de ces épreuves sera communiqué ultérieurement aux familles et aux élèves des classes concernées.

3/ PAIEMENT DES SCOLARITES

Les avis de paiement vous parviendront vers la mi-septembre et feront l'objet d'une communication ultérieure. Le règlement financier, les tarifs ainsi que le calendrier indicatif des paiements sont disponibles sur le site du CPF : [Tarifs et règlement financier 2024-2025](#)

Ces tarifs sont affichés sous réserve de modification selon les besoins express de l'établissement.

4/ TRANSPORT SCOLAIRE :

Le transport scolaire sera assuré par la compagnie Eido Group à partir du 17 septembre sauf pour les élèves de PS qui ne seront pris en charge qu'à partir du vendredi 20 septembre 2024.

Les tarifs sont publiés sur le site du CPF et les inscriptions auront lieu dans le hall les 4, 5 et 6 septembre entre 9h et 13h : [Tarifs transport scolaire](#)

5 / RESTAURATION :

La cantine est obligatoire pour les élèves de maternelle (PS, MS et GS) et optionnelle pour les élèves de l'élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). Les tarifs sont affichés sur le site de l'établissement et les inscriptions auront lieu les 4, 5 et 6 septembre entre 9h et 13h. Le premier repas sera servi le lundi 23 septembre 2024.

Deux points de vente seront également disponibles aux récréations pour les élèves du CP à la Terminale. Les menus seront affichés sur le site à la rentrée.

[Tarifs restauration scolaire 2024-2025](#)

6/ TABLIERS et TENUES DE SPORT :

Notre fournisseur Cotton Mall/ Filitex tiendra des permanences au CPF afin de prendre vos commandes et assurer les ventes les 20, 21 et 22 août ainsi que les 4, 5, 6 et 11 septembre entre 9h et 13h.

La liste des produits ainsi que les tarifs sont disponibles sur le site : [Tabliers, tenues de sport et autres accessoires](#)

7/ FOURNITURE et MANUELS SCOLAIRES :

Les listes de fournitures et de manuels scolaires sont disponibles sur le site de l'établissement et consultables sur le lien suivant : [Manuels et fournitures 2024-2025](#)

Tous les paiements aux 3 prestataires de services se feront sur place et en espèce.